

**DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE LISTE DES PIECES**  
**A APPORTER AU CABINET DE Me BASILE-JAUVIN LORS DU 1<sup>ER</sup> RENDEZ-VOUS**

**COPIES EN 2 EXEMPLAIRES DES PIECES A FOURNIR :**

- ✓ **Votre pièce d'identité recto-verso** et celle de votre éventuel conjoint et de toute autre personne vivant au même domicile
  - **Si vous n'êtes pas de nationalité française ni ressortissant de la CEE** : copie de votre carte de séjour et justificatif de votre domicile
- ✓ Le ou les **livrets de famille** (en cas de parents différents) en ce compris la page vierge qui suit celle portant la dernière mention
- ✓ **Votre dernier avis d'imposition** ou de non-imposition, ou si non reçu la dernière déclaration de revenus ou la déclaration pré-remplie de l'année en cours et celle de toute autre personne vivant au même domicile
  - Si vous exercez une **profession indépendante** vous devez également fournir votre dernier bilan comptable, pour les **agriculteurs** un récapitulatif des revenus et charges des 12 dernier mois.
- ✓ **Vos Justificatifs des revenus depuis le mois de janvier de l'année en cours** (Bulletins de salaire, indemnités Pôle Emploi, indemnités journalières y compris accidents de travail versées par votre caisse, pension alimentaire, prestation compensatoire, versement retraite et retraite complémentaire) et ceux de toute autre personne vivant au même domicile.
- ✓ Si vous êtes **locataire, le bail ou une quittance de loyer et quittance EDF**
- ✓ Si vous êtes **hébergé**, une **attestation d'hébergement** à télécharger sur mon site (ou à recopier) et à compléter par la personne qui vous héberge
- ✓ Si vous êtes **propriétaire, la taxe foncière et copie du titre de propriété**
- ✓ Attestation de paiement de la CAF ou MSA de moins deux mois
- ✓ Attestation ASSEDIC
- ✓ Eventuelle convocation ou assignation en justice
- ✓ Attestation concernant la protection juridique à télécharger sur mon site
- ✓ Certificat de scolarité des enfants pour les mineurs de plus de 16 ans
- ✓ Jugement allouant une pension alimentaire

**AMENER CE DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE ET UN CHEQUE DE 13 € POUR**  
**LE DROIT DE PLAIDOIRIE**